

# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



# FR

CD/19/R9

Original : anglais

Adoptée

## CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)  
8 décembre 2019

### Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)

#### RÉSOLUTION

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge  
et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,  
en consultation avec les Sociétés nationales

Genève, décembre 2019

## RÉSOLUTION

### Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)

Le Conseil des Délégués,

*reconnaissant* qu'il est de plus en plus attendu des acteurs humanitaires qu'ils interviennent avec davantage d'efficacité et d'efficience dans des situations d'urgence dont la complexité et l'ampleur ne cesse d'augmenter,

*reconnaissant* que le secteur humanitaire continue d'être soumis à une concurrence interne à laquelle le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) n'échappe pas,

*réitérant* l'impératif pour le Mouvement d'être un réseau humanitaire de premier plan, bien coordonné et efficace par rapport aux coûts, qui assure en tout temps le plus haut niveau possible de collaboration et de complémentarité dans les interventions et les activités de préparation connexes de toutes ses composantes afin d'accroître l'impact collectif, tout en soutenant le renforcement continu des capacités opérationnelles et de direction de la Société nationale locale,

*réaffirmant* que le Mouvement doit être en mesure de mener des actions cohérentes et mesurables à l'échelle voulue face à des situations d'urgence de moyenne et de grande ampleur, pour porter au maximum le soutien fourni collectivement aux personnes et aux communautés vulnérables et touchées,

*rappelant* la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013, la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2015 et la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2017, lesquelles ont toutes chargé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ainsi que les Sociétés nationales de poursuivre leur action conjointe en faveur du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (CD/13/R4, CD/15/R1 et CD/17/R1),

*rappelant également* la résolution 6 du Conseil des Délégués de 1997, portant adoption de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville), la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005, portant adoption des Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville, ainsi que les rapports de suivi correspondants, qui, ensemble, constituent les fondements de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement,

*prenant note avec satisfaction* de l'amélioration continue et tangible de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, ainsi que de l'évolution des mentalités qui s'est produite depuis le Conseil des Délégués de 2013, et *remerciant* toutes les composantes du Mouvement concernées pour leur soutien et leurs contributions fermes et constantes,

*se félicitant* du rapport sur la mise en œuvre de la plus récente résolution du Conseil des Délégués sur le processus de renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement » (RCCM) (CD/17/R1), qui figure en annexe à la présente résolution, et

*reconnaissant* l'utilité d'étudier de nouvelles approches, de les mettre à l'essai et de les évaluer de façon critique dans un esprit de collaboration, comme cela a été fait pour les appels internationaux uniques dans le contexte de la collecte de fonds,

*conscient* que la qualité de la coordination des opérations à l'échelle du Mouvement, laquelle ne cesse de s'améliorer mais n'a pas encore atteint son plein potentiel, exige une compréhension solide, basée sur des données factuelles, des conditions qui agissent et influent de manière positive ou négative sur l'impact collectif et l'efficacité par rapport au coût des interventions du Mouvement,

*reconnaissant* la nécessité de continuer d'apporter des changements profonds dans certains domaines, tels que l'interopérabilité des systèmes, qui requièrent un engagement continu à plus long terme, tout en se penchant sur d'autres domaines d'amélioration afin de répondre à l'exigence croissante de se doter de systèmes souples et interconnectés pour garantir la complémentarité des opérations et assurer l'état de préparation du Mouvement à réagir aux besoins futurs,

*reconnaissant* que pour réaliser pleinement son potentiel, il est nécessaire de faire passer le processus RCCM à l'étape supérieure en termes d'impact et d'ampleur, en tenant compte des compétences et des ressources disponibles au sein du Mouvement, en continuant à cibler les activités purement opérationnelles et en s'attachant à promouvoir et favoriser en toutes circonstances une mentalité appropriée, ainsi que de lui donner un nouvel élan en mettant l'accent sur la participation active, la pleine appropriation, un engagement plus solide et un investissement accru de la part de toutes les composantes du Mouvement,

*réaffirmant* la nécessité pour toutes les composantes du Mouvement de participer de manière active au processus RCCM afin d'accroître la cohérence et l'efficacité de la contribution humanitaire collective du Mouvement dans son ensemble,

1. *approuve* le rapport sur la mise en œuvre de la résolution du Conseil des Délégués de 2017 relative au renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, dont les principales conclusions sont les suivantes :
  - a. le processus RCCM a permis d'accroître la coordination dans de nombreuses opérations menées durant la période considérée et a conforté le réflexe de coordination du Mouvement jusqu'à un point qui n'était pas envisageable il y a cinq ans ;
  - b. les avancées réalisées dans des domaines techniques, tels que l'interopérabilité des mécanismes de logistique, de sécurité et de déploiement rapide, et l'expansion des outils et des formations facilitent la coordination opérationnelle ;
  - c. les progrès réalisés en matière de RCCM ont aidé les donateurs et les autres parties prenantes à voir le « Pilier rouge » comme un partenaire cohérent et prévisible ;
  - d. la coordination reste une entreprise complexe, dont les principaux défis comprennent l'adoption de la mentalité appropriée à l'échelle du Mouvement, le maintien et le renforcement de l'engagement politique, la bonne compréhension des avantages de la coordination, l'efficacité de la coordination de nos activités de mobilisation de ressources, qui doit donner lieu à des financements accrus, et l'obtention de données fiables concernant les résultats opérationnels de la coordination ;
  - e. les bases d'une coordination inclusive et prévisible étant jetées, le Mouvement est maintenant prêt à revoir ses ambitions à la hausse pour optimiser le potentiel de la coordination ;

- f. il est impératif de mieux associer les Sociétés nationales aux niveaux stratégique et opérationnel, et d'obtenir de la part de toutes les composantes du Mouvement qu'elles s'investissent davantage dans le processus ;
2. *accepte* la proposition visant à changer le nom de l'initiative pour l'appeler Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement 2.0 (RCCM 2.0), ce qui traduit la continuité du processus à ce jour ainsi que la volonté de le faire passer à l'étape supérieure et de lui donner un nouvel élan qui englobe véritablement l'ensemble du Mouvement ;
  3. *approuve* les priorités du processus RCCM 2.0 définies dans le rapport, qui visent à améliorer la capacité du Mouvement d'apporter des réponses efficaces et complémentaires aux situations d'urgence de moyenne et de grande ampleur, notamment en renforçant et en complétant les activités des Sociétés nationales dans les pays touchés, les axes de travail étant les suivants :
    - a. garantir une utilisation efficace et bien coordonnée des responsabilités conférées aux composantes du Mouvement, pour étayer la conduite des opérations et des autres activités et influencer les parties prenantes à tous les niveaux ;
    - b. garantir, à l'échelle du Mouvement, une gestion cohérente des données afin d'améliorer les opérations, de garantir la redevabilité et de communiquer en temps opportun des informations sur l'empreinte du Mouvement aux parties prenantes internes et externes, de façon à accroître les fonds alloués à l'aide humanitaire et à renforcer la pertinence et la visibilité des opérations du Mouvement ;
    - c. poursuivre le renforcement de l'interopérabilité des systèmes pour garantir un appui souple et réactif aux opérations ;
    - d. connaître et utiliser les capacités des composantes du Mouvement à l'appui des opérations, y compris les compétences des Sociétés nationales dans leur pays, pour s'assurer que les services sont fournis de manière efficace et conformes au niveau de qualité requis ;
    - e. assurer l'état de préparation du Mouvement à agir en employant les outils RCCM existants pour favoriser une planification et une analyse communes et des activités coordonnées, tout en réfléchissant à la question de savoir si d'autres outils sont requis, en établissant une base de connaissances sur ce qui fonctionne bien dans la coordination, et en envisageant des modèles opérationnels différents pour des contextes différents ;
    - f. promouvoir la complémentarité des interventions nationales et internationales tout en garantissant le renforcement cohérent et soutenu des capacités locales, y compris aux fins de la mobilisation de ressources et du respect des priorités en matière de localisation, l'accent étant mis sur une action qui utilise « les ressources locales autant que possible, et les ressources internationales si nécessaire » ;
    - g. améliorer l'adaptabilité des interventions face aux crises de grande ampleur, de façon à renforcer le rôle d'intervenant mondial clé du Mouvement ;
  4. *demande* à l'actuel Groupe directeur de continuer, en collaboration avec les Sociétés nationales et tel que détaillé au paragraphe 5 ci-après, de conduire et suivre le processus, d'assurer la contribution et l'adhésion de l'ensemble du Mouvement, et de faire rapport régulièrement à la Commission permanente et à toutes les composantes du Mouvement sur les progrès réalisés ;
  5. *demande* à toutes les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, de participer activement à la conception et à la mise en œuvre des activités et mécanismes liés aux priorités susmentionnées, et *appelle* par conséquent à la création d'un Groupe de référence des Sociétés nationales chargé de fournir régulièrement des conseils et un soutien au Groupe directeur dans l'orientation

générale de l'initiative RCCM 2.0, ainsi que de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre du processus ;

6. *recommande* la création d'une cellule opérationnelle RCCM 2.0 composée de membres du personnel du CICR, de la Fédération internationale et de Sociétés nationales, qui rendra compte au Groupe directeur et sera chargée de guider la mise en œuvre de la présente résolution par toutes les composantes du Mouvement, la possibilité étant offerte au Groupe directeur d'inviter une ou plusieurs Sociétés nationales à diriger, sous sa conduite générale, certains groupes de travail ;
7. *se félicite* que le délai de mise en œuvre des nouvelles priorités s'étale sur quatre ans, ce qui permettra de mieux mettre les résultats en évidence, et qu'un rapport intérimaire détaillé doive être présenté au Conseil des Délégués de 2021.